

Les ruptures de 1860

Réflexions sur l'Annexion française de Nice

Par Eric GILI

Professeur d'Histoire-Géographie au Collège de la Vésubie

Chandolent@gmail.com

L'ancien Comté de Nice est devenu Français en 1860, après avoir été placé pendant près d'un-demi millénaire sous la seigneurie et la souveraineté de la Maison de Savoie.

Quand, le 12 septembre 1860, l'Empereur Napoléon III fait son entrée officielle à Nice, la joie populaire s'exprime sans conteste en voyant dans la venue du nouveau souverain un gage d'avenir. Pourtant, quelques voix s'élèvent, peu nombreuses, pour demander, de manière désordonnée, le maintien de l'ancien Arrondissement dans le cadre territorial des États de Savoie. D'autres, encore moins nombreux, dont une partie importante de la junta municipale de Nice, réclamèrent la création d'un territoire indépendant, pure chimère relevant d'une tentative désespérée menée par une partie de l'élite politique qui semblait devoir perdre l'essentiel de sa prééminence sociale. La grande majorité des habitants, à quelques nuances locales près, s'était prononcée pour l'attachement à la France.

C'est la conséquence du choix des souverains français et sarde qui ont su convaincre les Niçois de l'intérêt qu'ils pouvaient tirer de pareille situation. Plus que cela sans doute, il faut y voir la conséquence de multiples ruptures, une accumulation de faits préparatoires, qui ont facilité l'adhésion aux choix régaliens.

Des ruptures anciennes conséquences du fédéralisme des états de Savoie

Alors que les *giacobini arabiati* s'étaient retirés du Comté de Nice, le roi de Sardaigne redevenait le souverain légitime. Il semble que cette « restauration » ne se soit accompagnée que par quelques exactions réactionnaires, et se soit contentée de simples vexations à l'encontre des tenants de l'Empire disparu.

1820-1848, des travaux bien modestes destinés à établir les routes modernes

Parmi les demandes réitérées des populations du Comté, celles concernant la création de nouvelles structures de communication, telles que les routes, sont les plus régulières. Elles émanent des villages de montagne où se concentre encore l'essentiel de la population (3 800 habitants à Sospel, près de 5 400 à La Brigue, près de 11 000 en Vésubie...).¹ Dans les faits, seules la *strada reale* reliant Nice à la capitale piémontaise, passant par le col de Tende, peut être qualifiée de route. Toutes les autres structures sont, au mieux, de simples chemins muletiers en aucun cas carrossables. Bien souvent, ces chemins, par défaut d'entretien (qui incombait aux communautés villageoises) ou plus encore par manque d'investissement, se dégradaient. De toutes les manières, elles ne répondaient plus aux besoins exprimés par les populations alpines. La nécessité de se transporter, ou plus prosaïquement de transférer les matières premières de la montagne vers les marchés, demandait de véritables routes, d'un gabarit qui aurait permis à des chariots lourdement chargés de les emprunter. L'État sarde avait envisagé dès 1820 de créer une route centrale, atteignant puis longeant la Tinée². De 1827 et 1842, seuls 15 km furent créés, joignant Levens à Saint-André de Nice (la Roche), tant étaient faibles les financements disponibles et limités les moyens techniques. Il fallut attendre 1853, sans doute en compensation de la perte du port franc, pour que l'État accepte un projet d'amélioration des chemins muletiers. Il était destiné à ouvrir à la circulation carrossable les vallées de l'Estéron, de la Tinée, du Var et de la Vésubie. Au moment de l'Annexion, cette dernière vallée était la mieux desservie par la nouvelle voirie, en cours de réalisation, mais nulle part terminée.

Plus encore que leur lenteur, l'ouverture des chantiers ayant été réalisée plus de 30 ans auparavant, la population devait participer financièrement et souvent matériellement à l'ensemble des travaux en voyant sans cesse sa part augmenter. À tel point que l'aboutissement des routes ne pouvaient être envisagé sans une participation massive des communes, qui trouvaient là une nouvelle source d'inquiétude et de fragilité. L'Empire français, dès 1860, en se substituant aux subsides locaux, emportaient bien évidemment l'adhésion des populations.

1851, la fin du Port Franc, un mythe de portée politique

Le second accroc qui écorna la fidélité des Niçois à la Maison de Savoie fut la disparition du régime fiscal préférentiel qu'avait créé le Port Franc de Nice et de Villefranche. Il s'agissait d'une création du début XVII^e siècle³. Il permettait au Comté de Nice de bénéficier d'une tarification fiscale particulière sur l'ensemble de son territoire et jusqu'aux passages des Alpes. La ville principale était dotée, à la même époque, d'une juridiction

¹ RUGGIERO 2002

² OTHO 2009

³ BESSI 1972

spéciale (le Sénat de la Mer), qui vint compléter la dotation administrative de la cité. Nice possédait déjà un Sénat, ce qui en faisait la deuxième ville des États de Savoie. Le port ne représenta pourtant jamais un débouché majeur et un vecteur important de développement économique. Il pesait néanmoins sur l'activité locale et offrait la particularité de soulager sensiblement le poids fiscal du sel, qui représentait une denrée indispensable aux besoins quotidiens des familles.

Mais les choses changèrent avec l'acquisition par les souverains Sardes, en 1815, de Gênes. Les conséquences en furent immédiates et négatives pour Nice. Doté des installations portuaires de l'ancienne République, Nice perdait de sa légitimité politique mais aussi économique, et au final, son port franc, était supprimé en 1851⁴. L'économie locale s'en ressentit rapidement, d'autant qu'elle profitait des facilités fiscales liées au commerce. Gênes ne pouvait accepter la concurrence, même peu développée, d'un port exonéré de la plus grande partie des charges. À ne prendre qu'un exemple, nous pouvons rappeler l'utilité des transbordements des barriques d'huile de provenances diverses, qui démultipliaient les volumes produits dans le seul Comté, bien peu à même d'alimenter un commerce international. Les négociants étrangers utilisaient les franchises niçoises pour diminuer ce que nous appellerions aujourd'hui la « traçabilité » de leurs produits.

Les premiers lésés, les commerçants niçois furent parmi les plus fervents partisans de l'Annexion française, même si la revendication politique s'était rapidement atténuée⁵. Avec cette suppression, le commerce des États de Savoie passaient désormais et presque exclusivement par Gênes et les vallées ligures en direction du Piémont. Les pertes étaient sévères. Au-delà de l'aspect économique, ce fut enfin la disparition d'une part importante de l'Administration qui affaiblit socialement Nice et Villefranche, mais aussi certains villages, comme à Saint-Martin-Vésubie (anciennement Saint-Martin-Lantosque) qui perdait ainsi sa brigade des douanes qui surveillaient les passages alpins. Le prestige de ces villes s'en ressentit indéniablement, offrant un terrain propice à l'acceptation de l'Annexion.

La propagande menée auprès des notables sensibles au prestige, et du clergé prêt à soutenir la politique pontificale de l'Empire français (en parfait accord avec l'évêque de Nice, Monseigneur Sola), participa largement à faire entériner le choix des souverains. La mémoire magnifiée du 1^{er} Empire, soutenue par la politique menée au bénéfice des « Médailleurs de Sainte-Hélène », dont la société était créée le 14 février 1859⁶, participa au rapprochement avec la France de Napoléon III. L'occupation bien souvent sanglante et ruineuse du 1^{er} Empire était oubliée... L'ordre souverain du roi de Sardaigne, prêt à abandonner la Savoie, terre de ses ancêtres, où se trouvait la nécropole dynastique, donnait l'exemple et n'acceptaient aucun commentaire.

1859, les guerres d'Italie, une aventure incomprise

Une autre rupture est celle des guerres d'Italie menées dans l'objectif d'assurer le ralliement, et dans certains cas la conquête des états de la péninsule. Elles débutent très rapidement après les accords secrets de Plombières, des 20 et 21 juillet 1858, qui liaient Napoléon III à Victor Emmanuel II par l'intermédiaire de Cavour, son premier ministre. Le premier accordait une aide militaire importante au second dans l'objectif de l'unification, mais également dans celui d'affaiblir durablement l'adversaire potentiel que représentait l'empire Autrichien. Le souverain français y voyait également la possibilité de rehausser le prestige de son règne. La campagne militaire fut courte mais sanglante. Le 4 juin à Magenta, puis le 24 à Solferino, les troupes sardes et françaises s'illustraient en écrasant l'armée autrichienne, s'ouvrant stratégiquement la route de Vienne. Un armistice unilatéral était signé à Villafranca le 11 juillet entre les Français, fragilisés par de lourdes pertes humaines et la mauvaise impression laissée dans l'opinion publique, et les Autrichiens, cela sans l'assentiment des Sardes. Cette décision rompait avec les objectifs formulés initialement entre les deux états alliés, laissant les Sardes sur un sentiment justifié de trahison. Désormais, il n'était plus question de payer le prix de l'aide militaire. Nice et la Savoie restaient sardes.

Plus prosaïquement, de nombreux Niçois participèrent au *Risorgimento*. Enrôlés dans l'armée sarde, ils remplissaient leur devoir de sujet du souverain savoyard.

Si la grande majorité des officiers originaires du Comté choisirent en 1860 la nationalité italienne, au nom de leur fidélité dynastique autant que pour assurer une carrière prometteuse par les guerres qui s'annonçaient, il n'en alla pas de même pour les simples soldats⁷. Nous ne connaissons pas avec précision leur comportement au moment de la signature du traité de Turin signifiant l'annexion des deux provinces sardes à la France⁸. Il existe pourtant des exemples individuels qui démontrent qu'il était parfois plus tentant de quitter l'armée que de s'engager dans l'aventure de l'unification italienne. Nous connaissons le cas de Joseph Tardeglio⁹, originaire de Saint-Martin-Vésubie, qui écrivait à son épouse en mai 1860 pour lui demander si son village était devenu français. Si cela était bien le cas, il annonçait sans ambiguïté qu'il comptait désertier immédiatement, revenir à

⁴ BOTTIN 1979

⁵ TOMBACCINI, 2010

⁶ CAUVIN, 1960

⁷ HEYRIES, 2006

⁸ COURRIERE, 2010

⁹ DIANA & GILI, 2001

Saint-Martin plutôt que de s'embarquer à Gênes « pour aller prendre pied en Sicile », pour une autre aventure, celle des « Mille » de Garibaldi.

De fait, les Niçois sous les drapeaux s'étaient battus fidèlement pour leur souverain. Mais la très grande majorité d'entre eux, lors du changement de nationalité de leur « petite patrie », devinrent français sinon avec enthousiasme du moins sans grande amertume.

Les ruptures les plus anciennes pesèrent lourdement sur les choix individuels comme collectifs au moment de l'Annexion française du Comté de Nice. Ce furent pourtant les ruptures politiques qui étaient les plus problématiques dans l'avenir.

Des ruptures politiques qui ne sont qu'agitations conjoncturelles

Le changement de souveraineté a été imposé aux populations. C'est un fait. Il n'est pourtant pas légitime d'en remettre en cause l'organisation sans faire d'anachronisme qui rendrait inintelligible le phénomène et son déroulement. Cette série de ruptures, dites « politiques », s'est rapidement concrétisée sur le terrain et dans les esprits.

L'entente entre souverains, entre gens du même monde

Une fois signé et connu le Traité de Turin, l'acceptation des populations ne représentait qu'une péripétie de l'Annexion voulue par les souverains. L'époque, si elle se prévaut déjà d'un « droit des peuples à disposer d'eux-mêmes », que l'on retrouvera avancé comme un principe fondamental ½ siècle plus tard, n'est en fait qu'un instrument au service des politiques des états. Ce principe des Lumières, rehaussée par la prestigieuse « Révolution » américaine, et magnifiée par 1789-1792, a donné lieu à de vastes mouvements dits « libéraux » dans la première partie du XIX^e siècle. Pourtant, les échecs ont été patents, tant en France (révolutions de 1830, et dans une moindre mesure celle de 1848), qu'ailleurs en Europe, et même dans les états de Savoie avec la tentative libérale, bien qu'en partie involontaire, de Charles-Albert¹⁰. Nulle part il n'est librement appliqué, sinon *a posteriori*, pour permettre de légitimer un état de fait. Sa nature impose la confrontation avec le pouvoir en place, qui est évidemment réticent à toute évolution qui lui ferait perdre le pouvoir. C'est ce qui se passe également en Toscane, Parme et Modène avec les « plébiscites » organisés pour valider le rattachement de ces états au royaume de Sardaigne. Et même si cela permet de constituer le substrat embryonnaire du futur royaume d'Italie, alors même que l'Empereur français se refusait à admettre ces premières annexions. Le préalable à l'Annexion de Nice et de la Savoie était désormais posé, malgré les tergiversations des derniers mois.

En dernier argument, il n'est qu'à rappeler que le vote lui-même n'est jusqu'alors que censitaire. L'acte civique s'adresse donc exclusivement aux propriétaires qui ont seuls la reconnaissance de leurs droits à défendre leurs biens par l'accès à la politique. Le plébiscite introduit une forme de suffrage universel masculin. Mais n'y voyons pas un véritable progrès de la démocratie, tant l'organisation qui y prévaut est éloignée de nos habitudes politiques contemporaines.

Nous connaissons les moyens utilisés pour finir de convaincre le souverain français, lors de la rencontre de Plombières, sensible aux charmes féminins qui ne furent pas totalement indifférents à la décision prise¹¹. C'est pourtant dans le même monde qu'est décidée l'Annexion, au plus haut niveau, sans qu'une quelconque notion « démocratique » ou de simple « droit » puisse intervenir.

En témoigne les nombreux arguments qui furent avancés par les partisans de la réunion à la France (comme par ceux de l'avenir italien) pour justifier d'un état de fait : terre de culture française ; langue occitane (donc pas italique) ; versant géographique et alpin « naturellement » tourné vers la France ; sentiment francophile que l'on décèle encore dans l'expression populaire, « la *provincia vicina* et le Piémont », impliquant une certaine proximité, une familiarité ; accès à la culture et à l'éducation plus généralement français...¹². Le retournement de l'argumentaire était frappant, si l'on se souvient que le roi de Sardaigne lui-même estimait les Niçois « tenant par leur origine, leur langue et leurs habitudes plus au Piémont qu'à la France »...¹³

Ce qui paraît plus problématique est le revirement français de Villafranca qui faisait perdre la Vénétie aux Piémontais. Puis ce fut au tour du souverain Sarde de ne pas répondre aux attentes territoriales françaises, avant d'accepter les termes d'un nouveau Traité de Turin destiné à remettre Nice et la Savoie à la France, malgré le désistement militaire de l'Empereur.

Mais bien vite après la création de l'Italie, les relations franco-italienne se compliquèrent. L'attitude de crispation de l'Empereur face à la volonté de conquête de Rome de la part de la jeune Italie confortèrent le sentiment profondément catholique des Niçois. L'armée française défendant la Cité Éternelle recevait l'assentiment des populations de l'ancien Comté. Il en fut de même de l'attitude de la jeune République française

¹⁰ LACROIX, 2009

¹¹ GONNET, 2003

¹² COURRIERE, 2010

¹³ TOMBACCINI, 2010

qui fit basculer l'alliance italienne (1882) vers les empires centraux (Allemagne et Autriche-Hongrie). La rupture politique était consommée.

L'instauration d'une véritable frontière, une rupture physique qui semble définitive

La plus profonde rupture est induite par les traités et prend forme directement sur le terrain. La ligne frontière tracée sur une carte est rendue effective le matin même du 14 juin 1860. L'Administration des Douanes occupe le terrain¹⁴, depuis Saint-Dalmas le Selvage, en Haute Tinée, jusqu'à Berghe, alors hameau de la commune de Saorge (la commune de Fontan n'est créée qu'en 1871), pour atteindre Menton. Sur le seul Haut Pays, ce sont plus d'une centaine de personnels qui s'installent et découvrent les villages nouvellement français, accompagnés de leurs familles. Ils sont parmi les premiers français à s'implanter sur l'ensemble du territoire nouvellement acquis. Le douanier devient une personnalité éminente des villages de l'ancien Comté de Nice. Il est présent au Bureau installé dans les chefs-lieux des vallées, mais plus encore le long des chemins, au détour d'un sentier... planque parfois de longues nuits pour surprendre le montagnard contrevenant.

La frontière marque une véritable rupture, non pas seulement par la présence du douanier qui arrête tout trafiquant, toute personne franchissant les nouveaux confins territoriaux, surtout parce que celui-ci est désormais réputé « étranger ». Ce n'était pas le cas à l'époque du port franc. Le contrevenant franchissait une frontière fiscale, ce qui était tout aussi répréhensible, mais ne possédait pas ce caractère discriminatoire du forain.

Les familles des deux versants étaient parfois liées par le mariage et le cousinage. Cette nouvelle frontière rompait les liens ténus de la famille, qui se renouaient désormais avec plus de difficultés qu'auparavant. Les occasions de se retrouver se limitaient aux rencontres festives et votives dans les grands sanctuaires d'altitude désormais en terre italienne. C'est le cas pour Sant'Anna di Vinadio, mais aussi de la Madone de Fenestres. Cette dernière était fréquentée par les populations d'Entraque mais aussi de Saint-Martin-Vésubie, Venanson, Valdebllore, Roquebillière et Belvédère. Les fêtes mariales étaient l'occasion de rencontres enrichissantes, tant sur les plans personnels et spirituels qu'économiques. Des trésors d'imagination permettaient aux populations du versant français de ramener au village des produits provenant d'Italie sans – trop – payer de droits.

Plus encore que la simple ligne frontière, le déplacement de celle-ci, en aval des monts, provoqua la division en deux de 6 communes du Haut Pays Niçois : Belvédère, Saint-Martin-Vésubie, Valdebllore, Rimplas, Saint-Sauveur et Isola. Cette conséquence territoriale fut vraisemblablement une surprise pour les populations alpines de la Tinée et de la Vésubie, qui n'avaient pas été informées de cet avatar du Traité de Turin. Elle rendit immédiate la séparation entre les deux états. C'est au quotidien que cette séparation fut vécue par les populations des villages de la montagne niçoise, même si le traité prévoyait la création « d'une carte de frontière qui tient lieu de passeport [pour leurs nationaux respectifs habitant les villages voisins] et permettait au titulaire de franchir la frontière, par le ou les points indiqués ... sans qu'il soit besoin de visa consulaire »¹⁵. De nombreux terrains de culture, et plus généralement la quasi-totalité des pâturages et une grande partie des forêts communales passèrent sous administration italienne. Payer ses impôts fonciers dépendait désormais de Valdieri ou d'Entraque. Les exploitants agricoles ou forestiers comme les éleveurs devaient obtenir des autorités douanières françaises et italiennes les papiers nécessaires au transit ou à « l'exportation » de produits issus de ces territoires. Dans ce cas, ils devaient payer une taxe. Plus encore, il fallut s'habituer, accepter progressivement les obligations administratives, remplir de nouvelles procédures dont la finalité était, au début du moins, difficilement compréhensible.

C'est à partir de ces actes du quotidien que s'imprima le plus concrètement la nouvelle notion de frontière dans l'esprit des populations locales.

La création de l'Italie vue de France, un état bien fragile et incomplet

Pourtant, cet acte fondamental vu du côté niçois (il revêtit également une certaine importance pour la nation française qui trouvait dans ce traité ses frontières « définitives », ou tant soit peu), paru rapidement « oublié » du côté de la péninsule italienne. La guerre, l'enchaînement événementiel, l'adhésion des états du centre de la péninsule, puis la conquête du Royaume, firent passer Nice et la Savoie au second plan. L'aboutissement en fut la création de l'Italie. Mais bien rapidement, les tensions créées par l'affaire de Rome fut sujet à discorde entre les « sœurs latines ». Napoléon III envoyait son armée défendre le siège pontifical, et il fallut attendre sa défaite à Sedan suivie de son abdication, en 1870, pour que la Ville Éternelle devint enfin la capitale du nouvel état.

La nouvelle République Française voyait rapidement en l'Italie un état constitué qui pouvait devenir un concurrent. L'occupation de la Tunisie par la France fut la cause de nouvelles tensions. Elle rapprocha dangereusement l'Italie de l'Allemagne qui donnait l'image d'une grande puissance moderne. Maintenir cette nouvelle alliance obligeait l'Italie à dépasser ses propres revendications irrédentistes face à l'Autriche (sur le Trentin, l'Istrie et la Dalmatie), également alliée naturelle de l'Allemagne. Face à la France, les troupes *alpini* occupaient la frontière, provoquant une réaction de défense de la part du gouvernement de la République. Dès 1888, une troupe d'élite, les chasseurs alpins, était créée pour permettre à la France de s'adapter aux

¹⁴ DEPUIDT et GILI, 2007

¹⁵ ADAM, IM 431

particularités d'une guerre potentielle en montagne. Cette création était suivie d'un effort financier important menant à développer le programme « Serré de Rivière » de construction de forts destinés à interdire l'accès au territoire français. Les Alpes-Maritimes devenaient le premier département militarisé de France.

Cette organisation militaire renforçait encore la rupture entre les deux versants des Alpes méridionales. Les nouvelles populations françaises voyaient défiler les troupes de montagne, omniprésentes, s'associant à la vie des villages qu'elles contribuaient à développer économiquement et animer culturellement. Les jeunes gens, arrivés à l'âge requis, devaient accomplir leur service militaire, gage d'intégration dans la nouvelle Nation. Nombreux furent ceux qui furent affectés dans les corps de chasseurs alpins. Le creuset de la Conscription fit le reste. Revenus au pays, les jeunes gens ramenaient avec eux les accents de la France, fortement imprégnés des nouvelles valeurs que les instituteurs avaient déjà instillées dans leurs jeunes têtes. La dialectique engagée ne devait d'ailleurs pas se limiter à ces acquis. Ce sont les villages eux-mêmes qui durent s'adapter aux nouvelles exigences de leurs jeunes, entendant désormais vivre dans un certain « confort ». L'amélioration de l'hygiène ou les perspectives offertes par l'Administration française donnaient d'autres perspectives sociales aux populations de l'ancien Comté de Nice. L'attrait de la France avait permis d'oublier plus facilement les promesses d'une Italie qui se construisait dans la difficulté.

Les ruptures politiques, obéissant à des choix macropolitiques, donnaient enfin au souverain sarde la possibilité de rehausser le prestige de sa dynastie en atteignant l'objectif de ses aïeux et en faisant de la petite monarchie alpine un grand état européen. L'instauration d'une nouvelle frontière renforçait ces choix et était le prix à payer pour assurer une certaine sécurité au nouvel état : l'Italie, capable d'échanger dans le concert des nations européennes.

Des ruptures culturelles dictées par l'intérêt individuel

Les ruptures culturelles, enfin, furent sans doute les plus longues à mettre en place, mais également les plus profondes, les plus définitives, en cette fin du XIX^e siècle, alors que les nations se construisaient selon un modèle de confrontation. L'adhésion d'une partie importante des élites, déjà en partie francophiles, fut un puissant moteur d'intégration à la nouvelle nation. Elles y avaient plus à gagner qu'à tenter l'aventure italienne. L'esprit d'indépendance basée sur la survie des groupes familiaux s'était maintenu malgré la construction séculaire de l'État. Ne restait plus qu'à confirmer cette adhésion par celle de la plus grande part de la population.

Le choix des élites locales, des situations variées dictées par les stratégies familiales

Même si un « parti français », bien que marginal, existait déjà avant 1848, année qui lui permit de s'exprimer au grand jour, ce n'est que dix ans après l'institutionnalisation du *statuto*, la constitution « libérale » des états de Sardaigne, qu'il devint véritablement actif. Animé par une partie de l'élite francophile, soutenu par les agents de l'Empire, il ne réussit pas véritablement sa mission auprès des masses, tout en contribuant à créer une ambiance propice à l'Annexion. Il servait sans doute plus à avancer des arguments qu'à véritablement porter la politique annexionniste décidée par les souverains. Les élites sociales et intellectuelles suivirent, bien qu'imparfaitement, la décision de leur roi. Ceux qui firent le choix de l'Italie, ou parfois celui du rejet de l'Annexion, ne s'exprimèrent que d'une manière confuse, le plus souvent au travers du phénomène d'abstention. Certains commentateurs ont pu voir dans ces actes, en exagérant l'interprétation, la manifestation de la seule absence des bulletins « Non ». Il est vrai que les plus fidèles sujets du royaume sarde devaient finalement désobéir à leur souverain naturel pour exprimer leur refus de l'attachement à la France. Nombreux furent ceux qui se firent violence, et de dépit, votèrent positivement, contre leur conscience. Ceux qui outrepassèrent les ordres royaux durent écrire le « Non » fatidique sur un feuillet libre. Encore fallait-il savoir écrire... Les communes les plus proches de la Ligurie (de Peille à Menton) ont vraisemblablement marqué cette proximité par un rejet sensible de l'adhésion. Mais le plus souvent, les forts taux d'abstention étaient la conséquence d'une émigration saisonnière d'une partie de la population (la Haute Roya et la Tinée centrale)¹⁶.

Parmi ceux qui choisirent l'Italie naissante, toutes les catégories sociales étaient représentées. Ils habitaient non pas seulement Nice mais se retrouvaient dans toutes les vallées du désormais ancien Comté de Nice¹⁷. Certains pour accompagner les « Mille », d'autres profitant de l'opportunité et de l'aventure qu'offrait un pays en construction pour accomplir leurs ambitions. D'autres par fidélité dynastique, ou encore par dépit, ressassant un sentiment de trahison devant les promesses françaises non tenues. Ce fut le cas d'une partie du personnel judiciaire, Nice perdant son Sénat sans acquérir la Cour d'Appel un instant envisagée, conservant à l'Italie le personnel d'une précieuse *intelligentsia*.

Les notables et les curés des villages obéirent très majoritairement aux adjonctions royales. Pourtant, certaines familles choisirent la division, renouvelant de cette manière à un ancien réflexe stratégique destiné à assurer la survie et le meilleur développement possible au lignage. Ce fut le cas pour les familles aristocrates, telle celle

¹⁶ LACROIX, 2009

¹⁷ TOMBACCINI, 2010

des barons Roissard de Bellet ou encore des Gilletta de Saint-Joseph¹⁸. Comment pouvait-il en être autrement pour les notabilités villageoises, prudentes par nature. Après avoir adopté une attitude attentiste, les Raiberti de Saint-Martin-Vésubie se séparaient finalement, Lazare, semble-t-il, choisissant l'Italie, alors que son frère Charles restait au village et gérant ses biens familiaux qu'il finit par acquérir.

Ce fut également le cas de la famille des Cagnoli de Sainte-Agnès, seigneurs de Bovès. Son représentant le plus illustre, le Major Hilarion¹⁹, libéral du *Risorgimento*, choisit la France, malgré son passé engagé, et devint le premier maire élu de Saint-Martin-Vésubie...²⁰. Son exemple peut être rapproché de celui de Joseph Élisi de Saint-Albert, qui choisit la France « par affection pour ses compatriotes »²¹. Le Major Cagnoli, en retraite, n'avait sans doute plus de carrière à défendre, et la perspective de « vivre du sien » dans son village natal l'emportait très certainement sur toute autre considération. Ce ne fut pas le cas de son cousin, Marie-Victor, qui passait à l'Italie...

Les « chasses royales », ou comment conserver les cols alpins

L'une des ruptures culturelles les plus symboliques est sans aucun doute celle que représente les « chasses royales »²². Le Traité mettant en place l'Annexion avait conservé au royaume de Sardaigne les hautes terres de l'ancien Comté de Nice, et tout particulièrement celles concernant les passages alpins. Si les petites villes de Tende et de La Brigue, en Haute Roya, devinrent italiennes malgré leur vote favorable à l'Annexion lors du plébiscite, c'est avant tout afin de protéger le col de Tende, principal et seul accès carrossable au Piémont depuis le XVIII^e siècle²³. Les raisons stratégiques l'emportèrent sur le vœu des populations. C'est la même raison d'état qui prévalait au transfert des alpages et forêts des 6 autres communes du Haut Pays Niçois déjà évoquées, sous prétexte de conserver au roi de Sardaigne ses parcours de chasse. L'entente entre les deux souverains, restée secrète, fut découverte par les populations au moment même du transfert de souveraineté. Elles ne furent bien évidemment pas consultées. Mises devant le fait accompli, il fallut adapter la pratique quotidienne.

Pourtant, ces « chasses » ne furent que peu fréquentées par le roi, qui vint, semble-t-il, qu'une seule fois sur le versant méridional de ses Alpes. Une riche iconographie rappelle la passion royale pour le trophée, les chamois et bouquetins étant les gibiers les plus prisés. Ce principe fut renforcé quand le souverain demanda, dès 1959²⁴, à ce que les communes concernées puissent lui octroyer l'exclusivité de la chasse sur leurs territoires communaux. Certaines lui accordèrent ce privilège, mais aucune ne se départit de ses droits de parcours pastoraux et d'exploitations forestières. Saint-Martin-Vésubie refusa sans plus de procès de se plier aux volontés souveraines. Valdeblore, par contre, accepta sous une forme toute particulière, qui lui permettait de répondre favorablement aux attentes du roi tout en conservant la propriété réelle de ses terres, les plaçant en adjudication à son profit²⁵. Cette attitude permettait de conserver une certaine proximité avec le souverain italien, et ne rompait en aucun cas avec les anciennes pratiques du droit coutumier. Par contre, les revendications sur le droit de chasse des communes italiennes de Valdieri (pour le Valdeblore et Saint-Martin partie Boréon) et d'Entraque (pour Saint-Martin partie Fenestres) firent naître une forte opposition entre les deux versants, sujet à des échanges épistolaires tendus. L'administration italienne avait d'ailleurs fait apposer sur la ligne frontalière des panneaux annonçant *Divieto di Cacciare* le 25 juillet 1861. Les deux communes françaises délibéraient, respectivement les 11 et 18 août suivant pour réaffirmer leurs droits sur leurs terres communales, même si elles répondaient désormais du Fisc italien. L'argumentaire insistait sur les tensions inévitables entre leurs concitoyens et les agents italiens chargés de faire appliquer les prétentions transalpines ; mais aussi sur la protection des troupeaux fréquentant les alpages qui pourraient, si les mesures prohibitives étaient appliquées, être transformées « en repaire de bêtes féroces qui sont pour les bergeries et les vacheries un véritable fléau dont on n'a pu se débarrasser jusqu'à présent quoique la destruction des animaux carnassiers soit encouragée par des primes et facilitée par le libre exercice de la chasse »²⁶. Conserver ce droit pouvait paraître relever d'une notion de salubrité publique.

Cette rupture peut être rapprochée des nombreuses tensions existantes entre les communautés villageoises de part et d'autres des montagnes, au sujet de l'activité pastorale et plus particulièrement du droit de pacage des troupeaux piémontais sur le versant du Comté de Nice. Elles sont connues depuis le XVIII^e siècle mais sont sans doute bien plus anciennes. Après 1860, cette rupture prend une nouvelle importance par l'implication géopolitique qu'elle induit, en faisant de toute opposition une affaire d'état.

Le dernier avatar des « Chasses Royales » fut sa disparition, côté français, à la suite de la rectification de la frontière officialisée par le Traité de Paris du 10 février 1947, près de 9 mois après la création de la République

¹⁸ TOMBACCINI, 2010

¹⁹ GILI, 2010b

²⁰ GILI, 2011

²¹ TOMBACCINI, 2010

²² FONTANA, 2010a

²³ COUTTENIER, 2010

²⁴ Délibérations de Valdeblore le 9 octobre, de Saint-Martin le 21 octobre

²⁵ FONTANA, 2010a

²⁶ ADAM, 1M 431, délibération du conseil municipal de Saint-Martin-Lantosque du 18 août 1861

italienne. Les communes françaises récupéraient ainsi la plénitude de leurs droits sur leurs terres communales. C'est d'ailleurs sur ces mêmes territoires, à Saint-Martin-Vésubie, que fut créée la première réserve de chasse et de pêche du département, le 20 juillet de la même année, ouvrant ainsi la voie à la création du Parc National du Mercantour 32 ans plus tard.

La langue française, un acte d'assimilation

Une dernière rupture est de nature linguistique. L'ancien Comté de Nice, malgré les dénégations conjointes et contradictoires des différents protagonistes possède une langue propre. Pour les uns, « l'italianité » était désormais prépondérante, après ½ millénaire sous la souveraineté de la Maison de Savoie. La pratique de la langue italienne, rendue officielle par le duc depuis 1561, n'était à la veille de l'Annexion que l'apanage de l'élite sociale et intellectuelle. Certes, d'autres personnes, attachées au monde du commerce par exemple, la pratiquaient, mais sans que la langue transalpine soit leur idiome maternel. Elle s'apparentait avant tout à une pratique dictée par la nécessité, par une activité le plus souvent économique, selon les individus. Les populations de Nice et dans une moindre mesure de Sospel étaient en partie italianisées. La présence de l'Administration royale et d'un personnel provenant d'autres provinces renforçait cette particularité. Pourtant, même parmi l'élite intellectuelle, de celle des métiers du droit ou de la médecine, si tous savaient la langue italienne, nombreux étaient ceux qui avaient suivi leurs études en France, tout autant qu'à Turin ou Milan²⁷. Il en allait de même pour la langue française, à un degré moindre. Peu nombreux étaient les locuteurs. À la différence près que l'idiome vernaculaire de parts et d'autres de la frontière du Var (comme d'ailleurs au-delà des Alpes dans les vallées voisines du proche Piémont) était fort semblable. Issues d'un fond commun, se rattachant à la famille des langues occitanes, le Niçois (même amoindri dans ce caractère par les nombreux emprunts et influences piémontaises et ligures) mais surtout le *gavuo*, la langue des montagnes, restée plus proche du bas-latin par bien des caractères archaïsants, étaient compris sans difficultés par les voisins provençaux²⁸. Une très forte majorité de la population, allant jusqu'aux élites sociales, parlait régulièrement et couramment l'idiome traditionnel, dans leurs rapports quotidiens.

L'Annexion de 1860 provoqua une rupture en trois temps. Tout d'abord et tout naturellement avec les locuteurs italiens, sauf peut être dans les régions proches des frontières « accessibles », la Côte mentonnaise et la vallée de la Roya. Ailleurs, dans les hautes vallées de la Tinée et de la Vésubie, le lien linguistique se détendait d'autant plus vite que le départ des agents de l'Administration sarde étaient remplacés par ceux de la nouvelle nation française. Il en allait de même à Nice, malgré la présence permanente jusqu'à la Seconde guerre mondiale, d'un Parti Italien²⁹.

Dans le même temps, la français devenait langue « maternelle » pour la nouvelle génération née avec l'Annexion. La mise en place des bureaux des Douanes, des perceptions, mais également l'arrivée des premiers instituteurs de langue française, remplaçant les prêtres villageois qui traditionnellement enseignaient aux enfants des villages, comme le faisait la Conscrition, renforçèrent cette imprégnation. En l'espace d'une génération, le tour était pris, d'autant plus que la disparition de l'Empire, à la suite du désastre de 1870, et l'instauration de la République, renforçait encore les principes Jacobins en s'appuyant sur de grandes lois éducatives introduisant la gratuité de l'enseignement. Le petit niçois, comme tous les autres jeunes français, devait obligatoirement fréquenter l'école jusqu'à ses 12 ans...

Enfin, la perte de l'idiome traditionnel fut plus long mais devint une réalité en l'espace de 4 générations. Déjà, celle née dans les années 1870 avait intégré la nouvelle dimension que pouvait apporter la pratique de la langue française. Pour bien des villageois, il s'agissait de s'intégrer, volontairement et le plus rapidement possible. De force parfois pour leurs enfants, qui subissait les foudres paternelles (ou maternelles) quand un mot de « patois » échappait à la maison... Il fallait parler français. Mais cela n'empêchait pas la pratique dehors, entre amis... Si la première génération née après 1860 conservait sa langue maternelle *gavuo* dans toute sa plénitude, la seconde était devenue naturellement bilingue, alors que la troisième fut la dernière à véritablement connaître et conserver sa langue traditionnelle. Et ceci seulement pour ceux qui restaient au village... L'intégration à la France, les nouvelles voies de communications reliant la Côte (et séparant du Piémont), créèrent, sinon accentuèrent les départs des populations les plus jeunes, les plus aventureuses ou les plus économiquement désespérés à la recherche des moyens de leur subsistance. Nombreux furent ceux qui trouvèrent, dans les différents corps de l'État des situations fonctionariales avantageuses, dans la police, la douane, l'armée ou même l'enseignement... une fois le minimum éducatif assimilé. La rupture avec l'Italie était consommée. Celle avec les cousins transalpins des vallées occitanes, à l'idiome si proche, rendue plus difficile par la séparation géopolitique et l'absence ou la limitation des moyens de communication modernes.

²⁷ TOMBACCINI, 2010

²⁸ voir *Pays Vésubien Hors Série n° 1, 2006*, GIUGE H. et VIANI A. (sous la Dir.) *Le parler de Saint-Martin-Vésubie*

²⁹ PANICACCI, 2010

L'histoire des rapports du Comté de Nice avec les états de Savoie est marquée d'une série de ruptures dont certaines sont déjà anciennes quand l'Annexion a lieu. 1860 fait rapidement glisser le Comté de Nice du côté de la France, sous un vernis de choix (celui du prestigieux II^e Empire), alors même que l'Italie est en passe de naître. La rapidité du phénomène démontre une volonté d'adhésion, d'intégration, qui se confirme dès la génération suivante, celle née dans les années 1860. Elle est sensible aux multiples avancées structurelles qui transforment le paysage de la montagne plus encore que celui de la côte. L'enjeu est important pour elle et passe par l'apprentissage de la langue. En témoignent les nombreux enfants du pays qui deviennent fonctionnaires de la nouvelle Patrie, qu'ils ont appris à connaître par le Service militaire, la conscription... La militarisation de la frontière, puis les événements consécutifs à l'instauration du régime fasciste en Italie rompent définitivement, semble-t-il, les liens ténus qui continuaient à unir les deux versants des Alpes.

Pourtant, rien n'est définitif, et la réapparition ou le renforcement d'une conscience culturelle dans les années 1970-1980 a permis de retrouver rapidement les traces d'un passé commun finalement peu ou superficiellement oublié. La rupture politique, cette fois inversée, induite par les accords de Schengen qui mettait fin à la frontière douanière, puis le renforcement de la notion de « diversité culturelle », proposée par l'Union Européenne, offre aujourd'hui la possibilité de raccorder des liens distendus par la puissance des états-nations. Reste aux populations alpines et maritimes à se les approprier.

Bibliographie :

- BESSI Jean-Michel [1972] « Le port franc de Nice, Villefranche et Saint-Hospice aux XVII^e et XVIII^e siècles », in *Recherches Régionales*, n° 43, 1972
- BETTI Steve [2010] « La visite impériale de septembre 1860 », in *Vive la France. Regards croisés sur l'union du Comté de Nice à la France, 1860-1947*, Serre, 2010, pp. 43-64
- BOTTIN Michel [1979] « Port-franc et zone franche : les franchises douanières du pays niçois », in *Cahiers de la Méditerranée*, n° 18, juin 1979, pp. 37-49
- CAUVIN François [1960] « Les médaillés de Sainte-Hélène dans le Comté de Nice », in *Nice Historique*, janvier-décembre 1960, 63^e année, pp. 35-52
- CLARY Edmond [2007] « Isola, les terres Communales et la frontière », in *Patrimoines du Haut Pays* n° 8, 2007, pp. 148-159
- COMPAN André [1960] « La société niçoise en 1860 », in *Nice Historique*, janvier-décembre 1960, 63^e année, pp. 53-72
- COMPAN Michel [2010] « Le rattachement de Tende et de La Brigue et le traité de paix de 1947 », in *Vive la France. Regards croisés sur l'union du Comté de Nice à la France, 1860-1947*, Serre, 2010, pp. 159-174
- COURRIERE Henri [2010] « L'annexion et l'intégration du Comté de Nice à la France (1859-1861) », in *Vive la France. Regards croisés sur l'union du Comté de Nice à la France, 1860-1947*, Serre, 2010, pp. 9-42
- COUTTENIER Christophe et GASTAUD Bernard [2007] « Terres perdues, terres retrouvées... Le cas de la Haute-Roya », in *Patrimoines du Haut Pays* n° 8, 2007, pp. 117-147
- COUTTENIER Christophe [2010] « Pourquoi Tende et La Brigue sont restés italiens en 1860 », in *Patrimoines du Haut Pays* n° 11, 2010, pp. 31-46
- DEPUIDT Élodie et GILI Éric [2007] « Douane et Douaniers dans le Haut Pays Niçois : 1860-1940 », in *Patrimoines du Haut Pays*, n° 8, 2007, pp. 54-103
- DIANA Pascal et GILI Éric [2001] « Conscrits et chasseurs alpins dans le Haut Pays Niçois (1860-1939) », in *Pays Vésubien*, n° 2, 2001, pp. 4-49
- FONTANA Jean-Loup [2010a] « Ce que le Parc doit au roi chasseur », in *L'Alpe*, n° 49, 2010, pp. 24-29
- FONTANA Jean-Loup [2010b] « De 1860 à 1989 : deux traités et beaucoup de débats », in *HistoireS d'une Frontière*, 150^e anniversaire de l'Annexion du Comté de Nice à la France, Actes du Colloque de Puget-Théniers, 9-11 octobre 2009, 2010, pp. 117-134
- GAZIELLO François [1960] « Le passage des troupes françaises à Nice du 1^{er} avril au 13 juin 1860 », in *Nice Historique*, janvier-décembre 1960, 63^e année, pp. 73-90
- GILI Éric [2010a] « En-deçà de la frontière : les douaniers et la surveillance au quotidien dans le Haut Pays Niçois », in *HistoireS d'une Frontière*, 150^e anniversaire de l'Annexion du Comté de Nice à la France, Actes du Colloque de Puget-Théniers, 9-11 octobre 2009, pp. 175-188
- GILI Éric [2010b] *Saint-Martin-Vésubie, histoire et patrimoine*, coll. « Les Carnets de l'AMONT », n° 3, 2010
- GILI Éric [2011] « De Saint-Martin-Vésubie à Bovès : les difficultés du devenir d'une seigneurie », Actes du Colloque International de La Brigue, 26-27 avril 2009, *Carrefour des Alpes : La Culture de l'échange*, 2011, à paraître
- GONNET Paul [2003] *La réunion de Nice à la France*, Cabri, 2003
- HEYRIES Hubert [2002] « Les militaires niçois entre deux parties, 1848-1871 », in *Le Comté de Nice. De la Savoie à l'Europe. Identité, mémoire et devenir*, Actes du Colloque de Nice, 24-27 avril 2002, Serre, 2006, pp. 33-44
- HILDESHEIMER Ernest [1960] « La réunion de Nice à la France vue à travers la correspondance du Ministère français des Affaires Étrangères », in *Nice Historique*, janvier-décembre 1960, 63^e année, pp. 91-140
- IMBERT Léo [1960] « Louis Lubonis, gouverneur provisoire de la province de Nice », in *Nice Historique*, janvier-décembre 1960, 63^e année, pp. 141-180
- LACROIX Jean-Bernard (sous la dir.) [2009] *Napoléon III et les Alpes-Maritimes. La naissance d'un territoire*, Conseil Général des Alpes-Maritimes, Archives Départementales, octobre 2009
- LACROIX Jean-Bernard (sous la dir.) [2010] *Le Comté de Nice et la maison royale de Savoie*, Conseil Général des Alpes-Maritimes, Archives Départementales, octobre 2010
- OTHO Alain [2007a] « Les litiges frontaliers franco-italiens de 1861 à 1940 en Tinée et haute Vésubie », in *Patrimoines du Haut Pays* n° 8, 2007, pp. 20-45
- OTHO Alain [2007b] « Les conséquences du tracé de la frontière franco-italienne sur la gestion de la commune de Saint-Martin-Vésubie de 1919 à 1941 », in *Patrimoines du Haut Pays* n° 8, 2007, pp. 104-116
- OTHO Alain [2009] « Les voies de communication dans le Comté de Nice », in *Patrimoines du Haut Pays* n° 10, 2009, pp. 6-54
- PANICACCI Jean-Louis [2010] *L'Occupation italienne. Sud-Est de la France, juin 1940-septembre 1943*, Presses Universitaires de Rennes, 2010
- TOMBACCINI Simonetta [2010] *La vie de la Noblesse niçoise, 1814-1860*, Nice, avril 2010

THOMASSIN Philippe [2009] « Contrebande et tracasseries douanières dans les Alpes-Maritimes (1814-1860) », in *HistoireS d'une Frontière*, 150^e anniversaire de l'Annexion du Comté de Nice à la France, Actes du Colloque de Puget-Théniers, 9-11 octobre 2009, pp. 165-174
RUGGIERO Alain [2002] *La population du Comté de Nice de 1693 à 1939*, Serre, 2002
TORDJMAN Patrice [2007] « Chasses royales d'Italie et bouquetin des Alpes : deux histoires intimement liées », in *Patrimoines du Haut Pays* n° 8, 2007, pp. 160-168
VISCIOLO Simone [2001] « La place de Nice dans l'historiographie italienne », communication au colloque de Nice, 23 avril 2010

Résumé :

L'Annexion, selon le mot de l'époque, du Comté de Nice à la France en 1860 est la conséquence directe de la création du royaume d'Italie. Considérée généralement comme « le prix à payer » en contrepartie de l'aide militaire française, elle plonge ses racines dans le peu d'intérêt que pouvait démontrer le royaume de Sardaigne pour le Comté niçois, après l'acquisition de la Ligurie. Le souverain légitime n'exprimait de son côté que peu d'entrain pour développer ce territoire qui pouvait désormais paraître périphérique. La construction de l'Italie pouvait alors apparaître anecdotique, sinon aventureuse, pour les Niçois. Seuls semblaient exprimer un intérêt particulier les plus proches et fervents partisans du pouvoir royal. De fait, ce changement de souveraineté fut décidé par les deux monarques, l'habillage politique voulant faire croire à une décision populaire. Le succès remporté par le Plébiscite n'est à l'évidence pas le signe d'une véritable conscience ni projection politique de la part de la population niçoise. Par contre, le fait de la frontière, rendu tangibles par la présence des douanes et des militaires, ou encore la conservation de la haute montagne par les « Chasses Royales » d'Italie, renforcèrent la séparation entre les deux états, autant que le relief et l'absence de voies de circulation. S'il serait faux et injuste de parler de rejet de l'Italie, notion assez vague s'opposant le plus souvent à celle de Piémont, plus proche et familière, l'adhésion à la France dans les actes du quotidien est une évidence dès les premières générations de l'après 1860. Un siècle et demi plus tard, les populations alpines et maritimes peuvent potentiellement renouer les liens du passé pour un autre avenir commun.

Recinto :

L'Annessione, parola usata allora, del Comtea di Nizza alla Francia nel 1860 è la diretta conseguenza della creazione del reame d'Italia. Generalmente considerata come il prezzo da pagare per l'aiuto militare francese, si spiega anche nel poco interesse dimostrato dal Reame di Sardegna per il Comtea di Nizza dopo l'acquisto della Liguria. Da parte sua, il sovrano legittimo manifestava poco entusiasmo per lo sviluppo di questo territorio che poteva ormai sembrare periferico. Per la popolazione di Nizza, la costruzione dell'Italia poteva apparire come un aneddoto oppure un'avventura. I più vicini e ardenti sostenitori del potere reale erano i soli a mostrare un interesse particolare. E quindi, il cambio di sovranità fu deciso dagli due monarchi allorché il quadro politico voleva fare credere ad una decisione popolare. Il successo del Plebiscito non è affatto il segno di una vera coscienza e scelta politica da parte della popolazione nizzarda. Invece la frontiera materializzata dalla presenza delle dogane e di militari ed il fatto di trattenere la alta montagna per le « Caccie Reale » d'Italia, rinforzarono la separazione tra i due stati come d'altra parte il rilievo e la mancanza di strade. Sarebbe falso ed ingiusto di parlare di rigetto dell'Italia, una nozione allora abbastanza vaga che s'opponeva a quella del Piemonte più vicina e familiare, l'adesione alla Francia negli atti del quotidiano è evidente già nelle prime generazioni del dopo 1860. Un secolo e mezzo pui tardi, popolazioni alpini e maritimi potevano riallacciare i legami del passato per un altro avvenire in comune.